



Lyon le 01 juillet 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Randonnées en montagne : les bons gestes à adopter en présence de troupeaux domestiques et chiens de protection**

**Pendant la période estivale, nombreux sont les vacanciers qui se rendent en montagne pour randonner et profiter des paysages pastoraux. Ces balades sont parfois l'occasion de croiser des troupeaux de moutons et les chiens qui les protègent face aux prédateurs tels que le loup.**

Quelles attitudes adopter en présence des troupeaux et de ces chiens qui les accompagnent ? Les chiens de protection, aussi appelés Patou, sont rarement agressifs mais des comportements inadaptés à l'égard du troupeau peuvent favoriser leur intervention dissuasive.

Les services de l'Etat en charge de l'environnement et de l'agriculture organisent cet été, en juillet et août 2011, une campagne de sensibilisation du grand public aux rôles du pastoralisme et à la présence des chiens de protection sur toutes les Alpes françaises.

Celle-ci est axée sur 5 actions majeures :

- diffusion de spots radio de 30 secondes sur les antennes de France Bleu,
- information des promeneurs et randonneurs sur les alpages (maraudage),
- organisation de conférences grand public et soirées en refuge dans les zones rurales,
- implantation de panneaux de signalisation dans les zones de pâturage,
- diffusion de plaquettes et brochures, et projection d'un film de sensibilisation « les gardiens de nos troupeaux », via les points d'information touristiques dans les Alpes (offices de tourisme, Parcs nationaux, parcs naturels régionaux ...).

Cette campagne vise à sensibiliser le public aux rôles du pastoralisme, au métier de berger et à la présence de troupeaux accompagnés par des chiens de protection. Elle donne également les bons réflexes à adopter dans les zones de pâturage.

Favoriser le multi-usage des zones pastorales entre activités agricoles et activités de pleine nature, c'est respecter le travail des éleveurs et bergers et la tranquillité des animaux au pâturage.

**Pour plus d'information, visitez le site Internet [www.loup.developpement-durable.gouv.fr](http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr) et téléchargez le dossier de presse.**

Contact :

Virginie MICHEL  
Chargée de communication  
DREAL Rhône-Alpes  
*Plan d'action national loup*  
Tel : 04 37 48 37 29 ou 06 37 13 87 24  
[virginie.michel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:virginie.michel@developpement-durable.gouv.fr)